

La protection et la valorisation du patrimoine industriel



13 PATRIMOINE INDUSTRIEL ET MONUMENTS HISTORIQUES

LA POLITIQUE DE PROTECTION DANS L'OISE

- **Claudine CARTIER**,
Conservateur en chef du patrimoine à l'Inspection générale des Musées de France
- **Bertrand FOURNIER**,
Chercheur au Service de l'Inventaire du patrimoine culturel de Picardie

➤ Introduction et généralités

La connaissance du patrimoine industriel a beaucoup progressé depuis la mise en place du repérage du patrimoine industriel, opération d'envergure nationale lancée en 1986 par la cellule du patrimoine industriel au sein de la Direction du patrimoine du Ministère de la culture. Les services régionaux de l'Inventaire ont réalisé ces repérages suivant une méthodologie définie au niveau national. La région Picardie a été très vite concernée et l'une des premières à mettre en place ces études, ce qui a permis à la connaissance sur le patrimoine industriel d'émerger. Par ailleurs, à côté de ces investigations dont l'aire d'étude est le département, un certain nombre d'enquêtes thématiques ont été mises en oeuvre comme celles sur les industries céramiques et verrières, la métallurgie, l'extraction du charbon. Parmi ces investigations, nous avons vu combien l'inventaire expérimental des sites hydrauliques de la vallée du Thérain a permis de faire progresser la méthodologie.

Ainsi, si la France n'est pas en retard par rapport à ses voisins du point de vue de l'étude, elle l'est en ce qui concerne la préservation, la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine, même si aujourd'hui des opérations innovantes entreprises par des collectivités imaginatives se font jour. L'opération bassin minier UNESCO engagées par la Région du Nord-Pas-de-Calais ainsi que la mise en lumière du haut fourneau d'Uckange peuvent aujourd'hui être considérées comme des opérations « phare ». Elles sont cependant très récentes et interviennent une vingtaine d'années après le début des études et du repérage.

Ces inventaires constituent les premiers maillons de la chaîne patrimoniale qui se poursuit par la hiérarchisation, le tri et la sélection des éléments susceptibles d'être protégés au titre de la loi sur les Monuments historiques. Si la sélection est draconienne pour les anciennes fabriques, usines et ateliers que l'on tente de faire accéder au label Monument historique, elle est beaucoup plus laxiste pour ce qui est du patrimoine « classique » plus ancien et plus noble.

La protection et la conservation ne se fait pas au hasard, même si l'urgence a parfois nécessité certaines mesures, il s'agit d'une politique raisonnée et orientée autour de l'identification scientifique de quatre critères de sélection : le critère historique ou exceptionnel, le critère quantitatif ou sériel, le critère technologique ou le critère symbolique, particulièrement efficient pour ce patrimoine porteur d'une grande sensibilité.

En nombre, le patrimoine industriel protégé « ne pèse pas lourd » dans l'ensemble du corpus français des Monuments historiques et « l'inflation patrimoniale » n'est pas à rechercher de ce côté. En effet, seuls douze arrêtés sont antérieurs à 1940 et sept entre 1940 et 1960. A cette époque signalons que le site des forges de Buffon à Montbard a été protégé grâce au nom de son glorieux propriétaire du XVIII^e siècle et que le haut fourneau n'est pas mentionné dans l'arrêté.

Avant 1975, moins de 30 sites « industriels » sont protégés en France dont une grande majorité de moulins hydrauliques au charme bucolique avéré. A partir de cette date, le rythme progresse grâce à la réforme patrimoniale de 1985 et la mise en place des commissions régionales (Corephae) qui ont permis une prise en compte plus forte du patrimoine industriel. Les connaissances apportées

par le repérage et le suivi des dossiers au plus près du terrain et des sites ont amplifié le mouvement et l'on peut considérer qu'environ 700 sites sont protégés MH¹ en 2001 dont 80% sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Dans cette étude du CILAC de 2001, l'accent était mis sur les sites industriels à protéger en urgence en même temps que ce bilan des sites et édifices touchés par les mesures de protections au titre des Monuments historiques de cette catégorie. Aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire national (DOM-TOM compris), 930 sites relèvent du patrimoine industriel et technique, soit 2 % du patrimoine protégé Monument historique. Sur ces 930 sites, il est également intéressant de relever qu'un tiers concerne des moulins à vent ou hydrauliques, soit de petites unités architecturales, anciennes qui bénéficient d'une aura esthétique et pittoresque.

➤ En Picardie, que représente cette protection MH de sites industriels ?

La politique de protection menée grâce aux Corephae² puis aux CRPS³, a permis la protection de 38 sites industriels⁴ au titre des Monuments historiques sur les 1558 édifices protégés que compte la région. La centrale hydro-électrique de Long dans la Somme, ainsi que la maison Gréber à Beauvais (Fig. 94) et l'usine de carreaux céramiques Boulanger à Auneuil sont les seuls à être classés. L'usine de velours Cosserat à Amiens, que l'on considère habituellement comme classée, n'a pour l'instant reçu qu'une proposition de classement. En effet, pour être validée, cette proposition doit recevoir



▲ Fig. 94 - Vue d'ensemble de la maison Gréber à Beauvais, classée en 1979.

l'accord du propriétaire et être présentée devant la Commission supérieure des Monuments historiques, chargée de statuer sur son niveau de protection. A ce jour, le propriétaire n'a toujours pas donné son accord.

Le département de l'Oise concentre, à égalité pratiquement avec celui de la Somme, près de 40 % des édifices industriels protégés au titre de la loi de 1913. En l'espace de trente ans environ, quatorze sites industriels ont reçu cette reconnaissance patrimoniale dans le département de l'Oise et forme un corpus qui reflète la politique de connaissance et de sensibilisation menée au cours de cette période.

➤ Chronologie de la protection du patrimoine industriel dans l'Oise

Le premier site industriel du département de l'Oise à avoir bénéficié d'une mesure de protection fut la maison-magasin de la manufacture Gréber à Beauvais, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1975⁵ et classée Monument Historique en 1979. Bien que l'édifice fut isolé de son environnement industriel propre, il fut jugé, avec sa composition originale de céramiques architecturales, comme un exemple unique de vitrine de la production et du savoir-faire de l'entreprise. Mais plus largement, l'édifice portait en lui une dimension sentimentale et symbolique forte des

¹ D'après l'Archéologie industrielle en France, n°38, juin 2001.

² COREPHAE : COMmission REgionale du Patrimoine Historique Architectural et Ethnographique institué par décret n°84.1007 du 15 novembre 1984 parallèlement à la modification des procédures de classement et d'inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

³ CRPS : Commission Régionale du Patrimoine et des Sites instituée à la suite de la loi du 28 février 1997 fusionnant les Corephae et le Collège régional du Patrimoine et des Sites.

⁴ Dans l'Aisne sont protégés au titre des Monuments historiques : 9 sites : Buire-Hirson, la tour d'aiguillage, dite tour florentine ; Fresnoy-le-Grand, filature La Filandière ; Epièdes, moulin du château ; Guise, familistère Godin Ribemont, minoterie, dite moulin de Lucy ; Saint-Gobain, manufacture royale des Glaces ; Saint-Quentin, filature et tissage Sidoux ; Séry-les-Mézières, moulin de Senecy ; Villers-Cotterêts, moulin de la chartreuse de Bourgfontaine.

Dans l'Oise : 14 sites : Achy, moulin de l'abbaye de Beaupré ; Auneuil, usine céramique Boulanger ; Beauvais, maison Gréber ; Compiègne, pompe à feu ; Cramoisy, filature de laine, puis usine d'isolateurs électriques en porcelaine Parvillée ; Francières, sucrerie et distillerie ; Grez, moulin à vent ; La Chapelle-aux-Pots, four de poterie de la Crapaudière ; La Chapelle-sous-Gerberoy, moulin hydraulique du Vidamé ; Méru, usine de tableterie Desmarests ; Roy-Boissy, moulin Vertu ; Saint-Félix, brosserie Aulin ; Vrocourt, moulin du Clos-Guidon

Dans la Somme : 15 sites : Abbeville, manufacture de draps, dite des Rames ; Amiens, usine Yvert & Tellier ; Amiens, moulin Passe-avant, moulin Passe-Arrière ; usine de velours Cosserat ; Citeure, moulin à vent d'Yonville ; Daours, filature de laine ; Flixecourt, tissage Saint-Frères ; Frémontiers, moulin ; Frucourt, moulin à vent ; Long, centrale hydro-électrique ; Maisnières, moulin de Visse ; Naours, moulin à vent Belcan, moulin à vent Westmolen ; Saint-Maxent, moulin à vent



▲ Fig. 95 - Le moulin du Vidamé à La Chapelle-sous-Gerberoy, avec sa façade emblématique cantonnée de deux tourelles d'angle en encorbellement.

Beauvaisiens et des céramistes du Beauvaisis, qui eut raison des arguments d'opposition avancés par le propriétaire de l'époque. Signe de cet attachement, la maison Gréber a depuis été achetée par la ville de Beauvais qui l'a restaurée et mise à disposition d'associations patrimoniales. Il fallut ensuite attendre une dizaine d'années, et sans doute le résultat des premiers travaux de recensements des moteurs hydrauliques de la vallée du Thérain entrepris par l'Ecomusée du Beauvaisis, pour que d'autres sites industriels bénéficient d'une mesure de protection. Ce fut le cas, en 1986, du moulin du Vidamé à La Chapelle-sous-Gerberoy (Fig. 95), qui remonte à l'époque médiévale, et du moulin de l'abbaye de Beaupré, protégé en 1988, en même temps que les ruines de cette abbaye cistercienne. Suivirent plusieurs autres sites hydrauliques de la vallée du Thérain et du Petit-Thérain, comme le moulin du Clos-Guidon à

Vrocourt, le moulin Vertu à Roy-Boissy, et l'ancienne brosserie Autin, remarquablement conservée à sa fermeture en 1979.

Outre le caractère très authentique des ateliers, ce fut surtout le projet de musée de la brosserie qui, sous l'égide de l'Ecomusée des Pays de l'Oise, permit d'envisager l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques de cet ensemble remarquable. Le même processus se retrouva d'ailleurs pour les anciens ateliers de tabletterie Fessart Dégremont à Méru qui furent inscrits en 1994, une fois que la collectivité locale fut convaincue et prête à s'investir dans la réhabilitation de cette ancienne usine pour la création d'un musée consacré au travail de la nacre et de la tabletterie.

L'homogénéisation qui prévalut à la révision d'anciennes protections, comme celle des grands domaines de Chantilly et de Compiègne conduisit également à inclure des bâtiments techniques



▲ Fig. 96 - Le moulin à vent de Grez, dont il ne subsiste que la structure, et protégé comme dernier moulin à vent existant dans l'Oise.

oubliés jusqu'alors. Ce fut le cas du pavillon élévatoire des eaux, dit Pavillon de Manse, construit par Jules Hardouin Mansart en 1769, ainsi que le bâtiment de la pompe à feu du château de Compiègne, élevé en 1810 pour abriter une machine des frères Perrier et remplacée en 1856 par une machine Farcot de 6 chevaux⁵.

Au cours de la dernière décennie, les mesures de protection ont aussi touché deux ensembles industriels importants, comme la sucrerie et distillerie de Francières, en 1999, et l'ancienne filature de laine Lefèvre, devenue la fameuse usine d'isolateurs électriques Parvillée. Celle-ci fut inscrite à l'Inventaire supplémentaire en 2002 principalement en raison de sa halle de cuisson à structure métallique, attribuée à Gustave Eiffel.

Enfin, plus modestement, les fours de la Crapaudière à Lachapelle-aux-Pots et le moulin à vent de Grez (Fig. 96), daté de 1672 furent également protégés au titre des Monuments historiques, respectivement en 2000 et en 2001. Tous deux constituaient les ultimes témoins d'un type

⁵ La maison Gréber (63, rue de Calais) est ISMH par arrêté préfectoral du 16 avril 1975. Le classement est adopté par décret du 8 juin 1979.

⁶ Cette machine à vapeur a été restaurée en 1981 par les étudiants de Université de Technologie de Compiègne (UTC), sous la direction de Joël Debout.

de structure industrielle ou proto-industrielle. Dans le cas des fours de la Crapaudière, il s'agissait de sauver « des exemples uniques de fours couchés à tirage oblique, construits en 1872 et 1881, sur le même principe que les fours à grés du XIV^e siècle », alors que d'autres fours similaires venaient d'être détruits au hameau de Sorcy, dans la commune de Saint-Germain-la-Poterie. Dans le cas du moulin de Grez, il s'agissait de l'instruction tardive d'une demande qui remontait à 1985 et qui se justifiait par la volonté de sauver le dernier moulin à vent du département de l'Oise⁷.

Cette chronologie rapide met en évidence certaines caractéristiques sur la nature même des édifices protégés ainsi que sur la politique de protection du patrimoine industriel, dont les aspects, observés ici pour l'Oise, se retrouvent, d'une manière générale, à l'échelle nationale.

➤ Les caractéristiques du patrimoine industriel protégé

■ Une majorité de petites structures

La grande majorité des édifices industriels protégés est en réalité constituée de petites structures. Dix-sept d'entre elles sont des moulins à vent ou des moulins hydrauliques. Il s'agit là d'une catégorie d'édifice souvent emprunte d'un caractère pittoresque, et parfois à l'état de ruine (romantique ?). Ce sont souvent aussi des sites industriels qui ne se limitent qu'à un seul bâtiment, dont l'existence est attestée avant le XIX^e siècle.

Trois édifices techniques n'ont été protégés qu'en tant que partie intégrante d'ensembles plus importants et plus prestigieux. Là, ce ne sont donc pas leurs qualités propres qui sont mises en avant mais simplement leur appartenance à un ensemble. C'est le cas des deux bâtiments élévatoire des eaux de Compiègne et Chantilly ainsi que du moulin de l'abbaye de Beaupré sur la commune d'Achy.

■ Une faible proportion d'ensembles industriels

A l'inverse, les mesures de protection visant à inscrire ou classer des ensembles entièrement consacrés à l'industrie sont beaucoup plus rares. La chronologie de leur protection montre qu'elles n'apparaissent pas avant les années 1990.

Le premier site à en avoir bénéficié fut l'ensemble industriel consacré à l'industrie céramique, développé entre 1875 et 1885 par Jean-Baptiste Aimé Boulanger à Auneuil (Fig. 97). Outre l'importance de l'industriel lui-même, réputé pour ses carreaux incrustés en grés, l'intérêt réside, un peu comme à la Maison Gréber de Beauvais, dans la conception des bâtiments et la richesse ornementale qui y est développée. Les magasins d'expédition dont une partie des façades donne directement sur la ligne de chemin de fer, ainsi que la maison patronale, dite Maison Boulanger, sont en effet recouverts de carreaux céramiques. Dans un cas, ils



▲ Fig. 97 - La maison patronale Boulanger à Auneuil, construite en 1875. Elle est entièrement recouverte de carreaux céramiques, véritable catalogue de la production de l'entreprise.

offrent aux voyageurs une véritable publicité des récompenses obtenues par l'entreprise et développent en même temps un catalogue-manifeste de la production. Fermée en 1982, l'usine est apparue comme un élément exceptionnel du patrimoine de l'Oise, mais plus largement du patrimoine national⁸. Après une étude de faisabilité pour la création d'un musée de la céramique souhaitée par la municipalité qui possédait déjà la maison patronale depuis 1900, l'ensemble fut classé le 27 juin 1991 en raison de « l'importance historique de cet ensemble en tant que témoignage de la prospérité d'un site

⁷ En 1800, le département de l'Oise comptait 357 moulins à vent. Le moulin de Grez est un des derniers encore debout, mais pas le seul. Un autre moulin à vent, daté de 1672, existe encore dans la commune de Fougilleuse. Malgré l'absence de protection au titre des Monuments historiques, il a été entièrement restauré en 1995 par la commune, avec l'aide du GEP Centre Oise et du Conseil général.

⁸ BELHOSTE (Jean-François, dir.) ; SMITH (Paul, dir.). *Patrimoine industriel : cinquante sites en France*, 1997. p. 86-87 (Coll. Images du patrimoine, n°167).

industriel de fabrication de carreaux mosaïques au cœur de la grande région céramique du Pays de Bray et de la qualité exceptionnelle de ses décors céramiques. »

L'autre ensemble industriel d'importance à avoir été protégé Monument historique fut la sucrerie de Francières, fermée depuis 1969. Son intérêt fut souligné par l'inventaire mené en 1994 ainsi que par une série de clichés réalisés l'Ecomusée des Pays de l'Oise à la même époque. Mais du caractère « intéressant » à la reconnaissance publique et juridique de cette sucrerie comme un élément patrimonial, la bataille fut difficile et longue. Elle commence dès 1994 pour finalement aboutir en 1999. L'état très dégradé de certains bâtiments ainsi que l'avis réservé du propriétaire pour participer à la restauration du site furent les premiers obstacles à la protection. L'inspection des Monuments Historiques se montra d'abord résignée en tentant de faire admettre « qu'il n'exist[ait] plus aujourd'hui, en Picardie de fabrique de sucre qui soit protégeable, au titre des Monuments historiques, et qu'il vaudrait sans doute mieux rechercher dans une autre région sucrière, un témoin représentatif de cette activité et de notre histoire nationale ». Elle justifia ensuite son opposition avec une rare véhémence en déclarant que « sans projet sérieux, sans volonté exprimée de la Région ou du Département, ce lieu n'est qu'une friche industrielle, une ruine sinistre au bord de la nationale, et risque de le rester (...) ». A l'issue de débats passionnés, la Corephae se prononça contre la protection de la sucrerie de Francières (Fig. 98). Il fallut la création de



▲ Fig. 98 - Vue d'ensemble de la sucrerie de Francières, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1999. Elle fait aujourd'hui partie des trois sites régionaux retenues pour accueillir un futur centre d'interprétation consacré à l'industrie et aux bio-technologies.

l'association de sauvegarde de la sucrerie en 1996, le financement, en 1998, d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation du site et la création d'un musée consacré au patrimoine sucrier, et surtout l'amorce de travaux engagés par le propriétaire, qui montrait ainsi son attachement à la sauvegarde de ce patrimoine, pour que le dossier soit à nouveau présenté devant la Commission régionale en 1999. Celle-ci se prononça alors favorablement à l'Inscription sur la liste supplémentaire des Monuments historiques. L'importance de la sucrerie de Francières comme le plus ancien site sucrier du Nord de la France, le plus complet et le plus cohérent fut enfin reconnu.

Enfin, le dernier ensemble industriel protégé fut l'usine d'isolateurs électriques en porcelaine Parvillée à Cramoisy. Là encore, l'absence

de projet de réhabilitation et l'état dégradé de la friche industrielle furent un handicap pour apprécier la valeur intrinsèque des ateliers. Seule la halle de cuisson, attribuée à Eiffel, et présentant une structure métallique proche du système élaboré en 1878 par Dion pour la galerie des machines de l'Exposition universelle fut jugée d'intérêt. Néanmoins, par cohérence du site et de son histoire, les principaux bâtiments de la filature de laine qui avait existé auparavant ainsi que les ateliers de l'usine de porcelaine furent inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 2002.

■ Un reflet de la connaissance et de la sensibilisation

L'examen de la liste des édifices industriels protégés dans l'Oise révèle également l'importance du travail de connaissance et de sensibilisation effectué par les associations. L'Ecomusée des pays de l'Oise, en tant que véritable structure historique qui a contribué à l'émergence même de cette notion de patrimoine industriel, ainsi que d'autres structures comme le GRECB (Groupe de Recherches et d'Études des Céramiques du Beauvaisis) expliquent par l'orientation de leurs travaux, la proportion importante de protections de sites hydrauliques (moulins) et d'éléments de l'industrie céramique (Maison Gréber à Beauvais, ensemble industriel Boulanger à Auneuil, fours de la Crapaudière à La Chapelle-aux-Pots), principalement concentrés sur ce territoire.

■ La traduction d'une prise de conscience

Les critères qui prévalent traditionnellement à toute mesure de protection parmi les monuments historiques s'attachent dans le cas du patrimoine industriel à d'autres éléments qui parfois sont même amenés à se combiner.

La menace de destruction constitue le premier de ces éléments, avec en corollaire, la prise de conscience de la perte d'un patrimoine, d'un élément d'identité du territoire. Cette sensibilisation, qui survient parfois très tardivement, explique l'état sanitaire déplorable, proche de la ruine de certains édifices. La reconnaissance institutionnelle apparaît alors comme le dernier recours possible avant la destruction, mais aussi comme le point de départ d'une nouvelle vie à donner à l'édifice. C'est ce second souffle qui, après les décisions protectrices, doit empêcher une deuxième mort encore plus lente et insidieuse, celle de l'usure du temps et de la corrosion qui anéantira toute mise en valeur et témoignage du travail.

■ Une réponse à une éventuelle menace de destruction

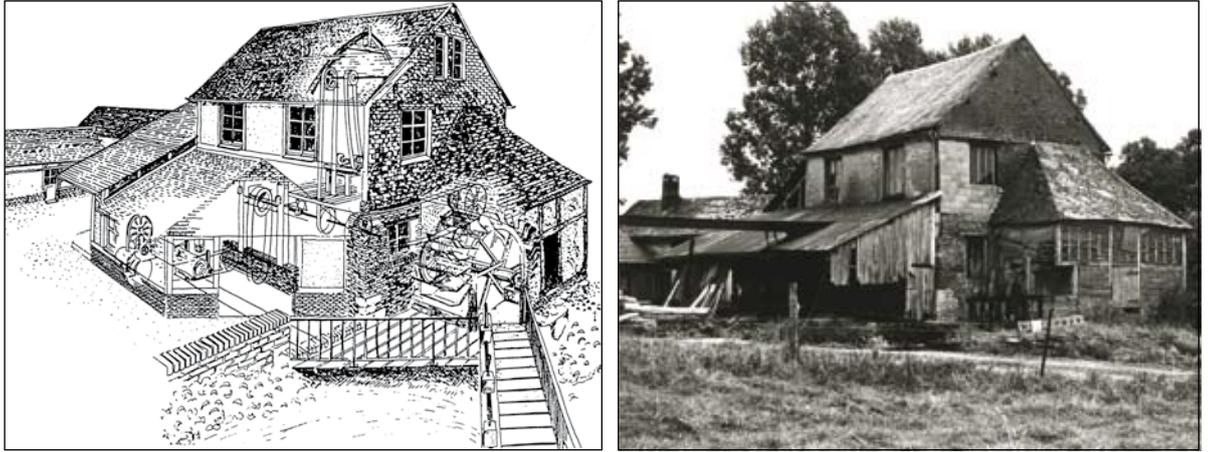
L'autre constatation, intimement liée à la précédente, est que la protection n'est bien souvent envisagée que lorsque l'activité a quitté les lieux, que les bâtiments ont perdu leur fonction, qu'ils sont abandonnés, et que la destruction fait partie des alternatives possibles. Toutes les mesures de protection touchant les édifices industriels de l'Oise l'attestent. Mieux, dans ce département, le maintien d'une activité industrielle a même parfois constitué un frein à la protection, en dépit de l'intérêt manifeste de l'édifice. En 2001, l'usine de presses rotatives Voirin-Marinoni à Montataire (*Fig. 91, p. 107*), exploitée à l'époque par Heidelberg a été présentée en CRPS. Outre l'importance capitale du lieu, d'où sont sortis les machines à imprimer parmi les plus performantes des grands groupes éditoriaux, l'intérêt résidait aussi dans l'architecture des ateliers, où, pour la première fois, l'agence Perret donnait l'application d'un brevet d'invention de shed parabolique en voile de béton mince⁹. Malgré ces arguments, relayés nationalement dans la grande rétrospective consacrée aux frères Perret, et dans un article de la revue du Cilaac consacré aux principaux sites industriels à protéger en urgence¹⁰, l'opposition radicale de l'industriel, qui employait plus de mille salariés à l'époque, eut raison d'une proposition de reconnaissance patrimoniale juridique. L'autre difficulté inhérente à ce site était l'application des dispositions relatives au périmètre de protection de 500 m autour de l'usine, située en pleine zone industrielle.

■ Des projets de réaffectation nécessaires

Enfin, dans la grande majorité des cas, la perte de la vocation industrielle du lieu conduit naturellement à envisager la protection en posant la question des perspectives de réaffectations possibles, des projets sensés assurer la pérennité du lieu et justifier l'investissement d'une restauration. Saint-Félix, Francières, Méru n'ont été protégés qu'en raison du projet de musée qui leur était associé. La protection du Moulin du Clos-Guidon à Vrocourt (*Fig. 99a et 99b*) entre également dans ce cas de figure et explique la raison du choix de ce site parmi les nombreux moulins de la haute vallée du Thérain. En 1985, le propriétaire fit en effet appel à l'Écomusée des Pays de l'Oise afin d'établir un projet de réhabilitation et d'animation de l'ancien moulin, autour des affectations successives que celui-ci avait connu (moulin à farine, atelier d'optique, scierie). Bien que l'édifice ait été, comme le soulignait l'Architecte en Chef des Monuments historiques, « dans un état d'abandon proche de la ruine », le moulin fut inscrit à l'Inventaire en 1990. Cette mesure ouvrit la voie à la création d'un pôle touristique supplémentaire consacré, avec le musée d'Hétomesnil et la forge d'Auchy-la-Montagne, aux composantes de la vie rurale, agricole, artisanale et industrielle du territoire. Malheureusement, le projet ne vit pas le jour et le moulin conserva sa destination strictement privée. Il fut néanmoins entièrement restauré par son propriétaire.

⁹ Institut Français d'Architecture 535 AP 611/2 et Office National de la propriété industrielle, addition n°25480 au brevet n°510802. Voir également Lambert (Guy), *Les frères Perret, une structure pluri-disciplinaire : analyse d'un brevet d'invention, 1921-1922*. Mém. de maîtrise, Université de Tours, 1996. Voir aussi, Abram (Joseph). « Une structure de production insolite, l'agence-entreprise des frères Perret (1896-1954) ». *Les frères Perret, l'oeuvre complète*, Paris : IFA, Ed. Norma, 2000, p. 24-27

¹⁰ Fournier (Bertrand). « L'usine Voirin-Marinoni », *L'Archéologie industrielle en France*, n°38, juin 2001. p. 29.



▲ Fig. 99a et 99b - Dessin du moulin du Clos-Guidon illustrant le projet de musée que le site devait accueillir (A.D. Oise, fonds Écomusée des Pays de l'Oise) et vue du moulin dans l'état où il se trouvait au moment de son Inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques (A.D. Oise, fonds Écomusée des Pays de l'Oise).

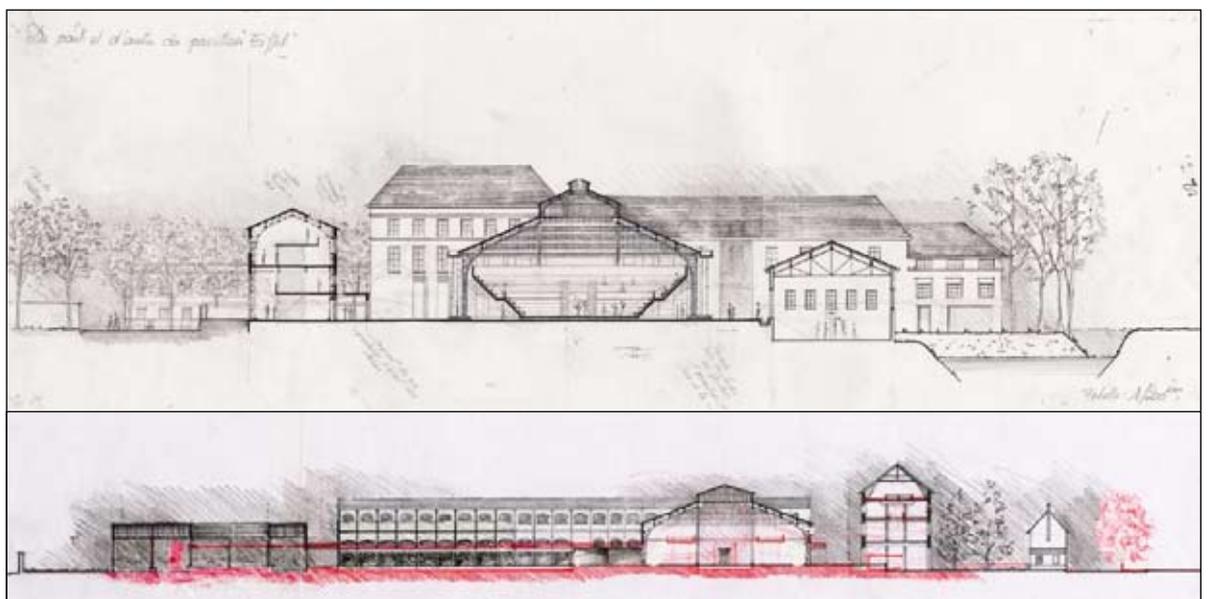
➤ Quelles perspectives de protection ?

Le bilan de la politique de protection menée ces trente dernières années dans l'Oise a permis, malgré quelques revers et des pertes regrettables, de sauver des éléments insignes et parfois essentiels du patrimoine industriel de l'Oise. Avec le recul des années, les projets se sont affirmés, sont devenus même parfois des références en terme de réaffectation et de muséographie, comme le musée de la Nacre à Méru. Le site de Francières, sauvé in extremis, cristallise à nouveau l'intérêt des collectivités, et de la Région en particulier qui souhaite y développer un grand centre d'interprétation.

Pour autant, face à la réduction importante des subventions liées à la restauration du patrimoine protégé n'appartenant pas à l'État, face à une certaine inadaptation de la loi élaborée bien avant que le patrimoine industriel ne soit pris en compte, la question de la poursuite des mesures de protection peut se poser, tant à l'échelle régionale que nationale. C'est d'ailleurs une des interrogations qui est présente en filigrane d'une étude que le Cilac vient de démarrer, sous la direction de Louis André, avec la collaboration de l'université de Rennes 2 Haute Bretagne, et le soutien financier de la direction du Patrimoine du ministère de la Culture.

Toutefois, sans attendre les conclusions de cette étude et même si certaines adaptations de la loi de 1913 pourraient être utiles, il est indispensable de poursuivre ce travail de reconnaissance du patrimoine industriel. Dans le département de l'Oise, qui subit de plein fouet encore les conséquences de la désindustrialisation, plusieurs sites mériteraient de bénéficier d'une protection au titre des Monuments historiques, comme par exemple la broserie La Brosse et Dupont à Beauvais, fleuron de la broserie fine française et de la brosse de toilette, ou encore la briqueterie Dewulf à Allonnes, qui est aujourd'hui un des rares établissements à fonctionner encore avec un four de cuisson de type Hoffmann.

Mais cette reconnaissance pourrait également passer par d'autres dispositifs, comme la création d'un label « Monument industriel », un peu à la manière du label « Monument du XX^e siècle », créé en 1994 pour identifier et valoriser le patrimoine du XX^e siècle, sans recourir nécessairement aux contraintes de la protection liée aux Monuments historiques.



▲ Fig. 100 - Coupes pour le Projet de reconversion de l'usine d'isolateurs électriques en porcelaine Parvillée à Cramoisy (N. Bellon, architecte).

14 PROJET ARCHITECTURAL ET PATRIMOINE INDUSTRIEL

➔ **Jean-Bernard CREMNITZER,**
Architecte, enseignant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie

A partir d'une lecture comparative des patrimoines industriels spécifiques à deux départements, l'Oise et la Seine-Maritime, est ici posée la question d'une démarche de projet architectural qui prenne en compte en amont la spécificité des édifices usiniers.

Ces propos s'appuient sur une pratique d'enseignement du projet architectural à l'ENSAN de Normandie dans le cadre d'un master spécialisé sur la question du patrimoine industriel¹, et également sur une pratique professionnelle orientée sur la réhabilitation. Les illustrations de cet article se réfèrent d'une part aux travaux d'étudiants de cette formation, et d'autre part à des exemples significatifs à l'échelle européenne.

Il semble en effet que ce patrimoine, malgré sa diversité émanant de temporalités, de fonctions et d'échelles les plus variées, possède certaines constantes spatiales qui permettent une approche originale dans le cadre d'une reconversion.

Contrairement à d'autres corpus patrimoniaux (édifices religieux, hôpitaux, immeubles urbains), ce patrimoine industriel a rarement fait l'objet de reconversions ou de réhabilitations lourdes préalables ; l'intervention se situe donc sur un objet le plus souvent vierge dont les strates matérielles illustrant, non des mutations profondes, mais des évolutions fonctionnelles.

➔ Éléments de comparaison entre Oise et Seine-Maritime



▲ Fig. 101 - Ancienne broserie à Hermes (Oise) : l'industrie en cœur de village.



▲ Fig. 102 - L'usine Parvillée à Cramoisy (Oise) : un double défi : créer dans cet ancien four à porcelaine un habitat adapté au confort contemporain, et assurer une relation urbaine avec le centre ancien.

Les sites de l'Oise et de la Seine-Maritime ou de son département voisin, l'Eure, comportent chacun de réelles spécificités. L'Oise possède un patrimoine industriel souvent très ancien, en unités de faibles volumes, souvent insérés dans des cœurs de villages et de bourgs (Fig. 101) (Hermes, Mouy, Cramoisy), ce qui pose la question de la relation à l'échelle urbaine, entre les futures activités du patrimoine reconverti et le centre ancien (exemple de l'usine d'isolateurs électriques Parvillée à Cramoisy (Fig. 102) qui accueillera prochainement une centaine de familles). Les matériaux de l'Oise sont les plus divers : pierre de taille, brique, béton, métal ; il en est de même des fonctions d'origine : minoteries, verreries, industrie du bois, broseries, industrie laitière, etc. Bien qu'étant d'une échelle modeste, ces activités s'intégraient dans un réseau économique national, voire international.

En Seine-Maritime et dans l'Eure, l'eau a constitué un moteur de développement industriel et portuaire considérable, et si les exemples de proto-industrialisation

¹ Enseignement mené en particulier par J.-B. Cremnitzer, R. Schlumberger et E. Réal



▲ Fig. 103 - Les docks Vauban au Havre (Seine-Maritime) : ancien entrepôts de coton et de café



▲ Fig. 104 - Architecture « internationale » : l'usine Voirin-Marinoni à Montataire (Oise).



▲ Fig. 105 - Architecture « internationale » : usine textile à Terrassa (Espagne).

témoignent également de petites activités de fonctions diverses, quelques industries de référence marquent le paysage de la région : filatures et tissage textile dans les vallées (Cailly, Austreberthe, Robec, Andelle, Bolbec, etc.), stockage du coton et du café au Havre (docks Vauban Fig. 103), chantiers navals du Trait sur la Seine (entreprise Worms), etc. Ces ensembles industriels, aujourd'hui désaffectés, sont le plus souvent à l'écart des centres-villes et constituent des territoires autonomes, de vaste superficie et deviennent l'enjeu de projets urbains importants.

Malgré ces spécificités, les éléments d'une « architecture internationale » usinière², au sens large du terme, sont en place dans les deux départements : édifices à structure poteaux/poutres établis en système modulaires, qui permettent ainsi les extensions liées à la production, utilisation de sheds vitrés en toiture, façades en brique. Ces principes se retrouvent aussi bien en France qu'en Grande-Bretagne, en Espagne ou en Allemagne (Fig. 104 et 106).

➔ Les questions posées à l'architecte chargé du processus de reconversion

A la différence de la production neuve, voire de la réhabilitation sans changement d'usage, la reconversion (ou plutôt la conversion) des édifices industriels implique des savoirs spécifiques.

En matière d'analyse et de diagnostic, un processus de type archéologique préalable semble indispensable,

afin de recenser, à partir notamment des fonds d'archives, les éléments historiques, qu'il s'agisse de la compréhension du système de production, de la typologie architecturale, ou des techniques et matériaux utilisés. L'acquisition préalable par l'architecte d'une solide culture technique de référence sur les matériaux et leur mode de mise en œuvre permet d'appréhender l'édifice et de comprendre sa logique structurelle. Outre cette connaissance technique, se pose la nécessité d'une lecture pertinente des particularités spatiales propres à ce type de patrimoine, qu'il s'agisse des relations intérieur/extérieur, des gabarits, de la lumière naturelle ou des atmosphères spécifiques à ces lieux. Le monde industriel a aussi été le support d'une mémoire sociale, qui ne peut être entièrement gommée par une intervention

² Terme souvent utilisé pour décrire la production architecturale occidentale 1920-1960 issue des avant-gardes, destinée principalement aux édifices publics, tertiaires et habitat.



▲ Fig. 106 - Usine Breton à Louviers (Eure) : plan d'un projet d'étudiant traitant du problème de l'insertion de l'ancienne usine dans le site.

public, vise en général à ouvrir le bâti d'origine à son environnement urbain ou suburbain et remet donc en cause l'un de ses traits originels. Comment agir également pour que ce site soit non seulement ouvert sur la ville, mais constitue également un moteur de développement urbain ? (Fig. 107).

Autre question, le bâti constitué en « plan libre », c'est-à-dire sans murs porteurs à l'intérieur de son volume, est le plus souvent ponctué d'une trame poteaux-poutres résultante du poids et de l'encombrement des machines qui étaient prévues à l'origine. Comment donc sauvegarder l'intégrité de cette trame, alors que les fonctions seront différentes, que les contraintes de sécurité incendie apparaîtront, et que les efforts de structure issus du nouveau programme fonctionnel amèneront peut-être à apporter des charges supplémentaires aux planchers ?

La profondeur du bâti, particulièrement importante dans la plupart des cas d'édifices industriels (contrairement aux immeubles d'habitat) est également une difficulté quand il s'agit par exemple d'insérer un programme de logements. Les normes, légitimes, imposent des ouvertures sur l'extérieur à l'ensemble des pièces principales, ce qui est parfois un véritable défi pour l'architecte chargé du projet. La qualité du logement produit implique donc un savoir-faire particulier et il ne peut y avoir de transfert de la production banalisée de la construction neuve. Les logements créés pourraient être « nommés » par une qualité particulière qui offrira un attrait particulier pour les habitants : hauteur sous-plafond importante, vastes baies en façades et/ou éclairage zénithal, duplex, ouverture généreuse entre les fonctions, ce qui aurait pour effet de démontrer tout l'intérêt d'une réutilisation et de produire une architecture du logement non standardisée (Fig. 108 et 111).



▲ Fig. 107 - Usine Breton à Louviers (Eure) : projet d'étudiant (F. Somma) : l'adaptation des volumes intérieurs au confort contemporain.

nouvelle ; les traces de cette mémoire, matérialisées dans les lieux de l'édifice peuvent et doivent, dans la plupart des cas, être sauvegardées. L'histoire que raconte un lieu est d'ordre urbain, économique, architectural et technique, mais aussi social.

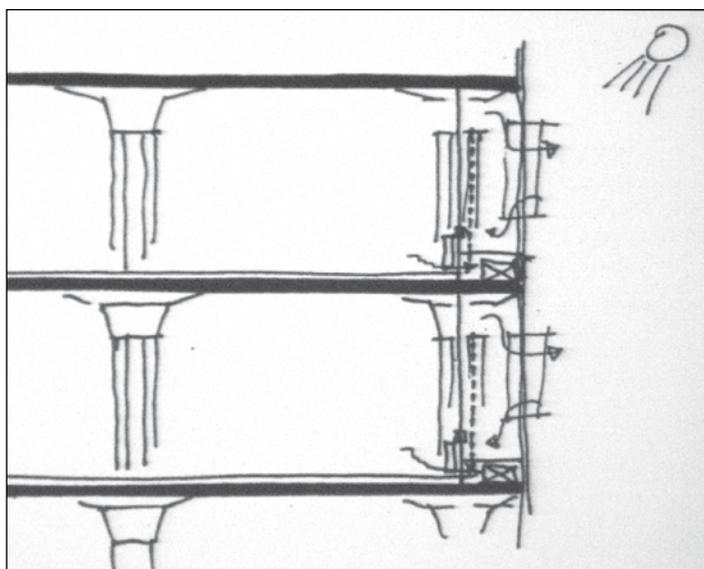
L'usine est un espace fermé, « interdit », isolé par des murs de son environnement urbain. Toute reconversion, notamment dans l'optique d'un équipement

Le gigantisme de certaines friches industrielles pose la question de l'occupation partielle ou totale des volumes et de l'adéquation entre le gabarit de l'édifice existant et de son programme. Contrairement au célèbre adage « la forme suit la fonction », issu du Mouvement moderne, la formule ici requise est au contraire : « la fonction suit la forme ». Faut-il, en cas de « surplus » de volume, démolir le bâti inutile à court terme, ou plutôt accepter des vides en attente d'une future réutilisation à plus long terme ? Dans le cas contraire où l'édifice est

de surface insuffisante pour le programme pressenti, une démarche itérative de programmation s'avère nécessaire pour reconsidérer les besoins en fonction des contraintes spatiales et procéder éventuellement à une greffe sur l'existant, qui dialogue avec l'édifice ancien.

La question de la lumière naturelle induite par un nouveau programme représente un enjeu essentiel pour la réussite d'une opération, notamment dans le cas de reconversion en habitat ou en tertiaire. Les systèmes d'éclairage existants sont fréquemment de source zénithale (système de sheds). En quoi ce mode d'éclairage, qui à l'origine avait pour objet de diffuser une lumière homogène sans rayonnements solaires directs, peut-il correspondre aux fonctions contemporaines ? Les sheds sont des capteurs de lumière, mais également de chaleur et de froid. Ils nécessitent pour leur conservation, compte tenu des exigences actuelles en matière de confort et de qualité environnementale, des approches scientifiques en termes de nouveaux matériaux et de mise en œuvre. Les recherches actuelles sur les isolants de type nanogel intégrés aux doubles vitrages (qui permettent de concilier isolation thermique et translucidité), devraient s'appliquer particulièrement à la sauvegarde de ce type de toitures, dont le coût de restauration est considérable, compte tenu du développé des surfaces concernées. Ces toitures captent également des volumes d'eaux pluviales considérables, qu'il est aujourd'hui relativement aisé de récupérer à des fins domestiques ou d'irrigation d'espaces végétalisés.

Enfin, la question de l'enveloppe, à savoir principalement les façades de l'édifice industriel, implique une démarche savante et adaptée à chaque cas rencontré. Trois attitudes sont possibles : soit la sauvegarde de l'enveloppe existante, avec une volonté de préservation de l'image d'origine et de sa texture qui exprime la ou les histoire(s) du bâtiment, soit le doublage partiel ou total de la façade par un nouvel épiderme extérieur, soit la création d'une façade intérieure qui permet de constituer un volume autonome et un climat intérieur dans le construit sans dénaturer la qualité et la vision de la façade d'origine. C'est le cas de l'usine Van Nelle à Rotterdam (*Fig. 108a et 108b*).



▲ *Fig. 108a et 108b* - La reconversion de l'usine Van Nelle à Rotterdam (arch. W. De Jonge) en centre de métiers du design. La façade vitrée de la façade, emblématique du taylorisme de l'industrie des années 20 et 30, est préservée dans son intégralité, grâce à l'insertion d'une deuxième peau intérieure, qui articule espace de circulation et espace d'activités.

Les façades intérieures révèlent par leurs traces, leurs cicatrices, leur texture, leurs coloris, une histoire, des évolutions, des ambiances « plastiques » parfois exceptionnelles ; la question est de savoir comment ces potentialités peuvent être révélées et sauvegardées, et participer à la valorisation du futur programme. Le gommage de ces traces, de cette sédimentation, risquerait d'aboutir à une production stéréotypée, qui rendrait caduque l'argumentation de la sauvegarde de l'édifice (*Fig. 109*).

Ce respect de la matière d'origine est particulièrement bien traduit dans les œuvres des artistes plasticiens ou photographes tels que Georges Rousse, Stéphane Couturier ou Georges Fessy. L'architecte doit lui-même poser son regard sur la matérialité plastique des lieux.



▲ Fig. 109 - Le Lieu Unique - ancienne usine Lu à Nantes (Arch. Patrick Bouchain) : le programme permet la sauvegarde de l'ambiance et des textures d'origine.



▲ Fig. 110 - Usine Breton à Louviers (Eure) : projet d'étudiant pour la réhabilitation de l'usine.

➤ Le respect de l'authenticité et la contemporanéité du programme

L'un des principaux questionnements du projet réside dans l'articulation entre le respect des éléments originels et l'adaptation de l'édifice aux usages contemporains. En l'absence de théorie établie, adaptée au patrimoine industriel, seule la Charte de Venise, élaborée il y a près d'un demi-siècle apporte quelques indices, notamment dans la question du respect des traces qui relatent l'histoire du site.

Si la réponse en terme de restitution à l'origine semble aujourd'hui dépassée, on peut s'interroger sur le savant équilibre à établir entre respect de l'architecture d'origine et intervention architecturale, en termes de qualité d'espaces créés dans les volumes existants ou en greffe de l'édifice, d'apport de lumière naturelle et d'équipements techniques performants.

Le concept de réversibilité des interventions pose également question à l'architecte. Les mutations d'usage sont de plus en plus fréquentes, en particulier depuis la deuxième moitié du XX^e siècle. Le risque d'une intervention architecturale, à la façon d'une chirurgie plastique, est de gommer à jamais l'identité originelle de l'édifice, notamment les structures et textures préexistantes, au profit de l'adaptation fonctionnelle du programme. Dans cette hypothèse, et dans le cas ultérieur d'une nouvelle mutation, il serait ainsi impossible de retrouver l'essence originelle des lieux. Le défi architectural est donc de sauvegarder, à partir d'une démarche d'analyse critique, les traits manifestes essentiels de l'édifice concerné, en particulier la structure et l'enveloppe.

Un autre thème particulièrement complexe réside dans la difficulté de respecter le sens d'origine des espaces. L'usine, notamment textile, a été avant tout un espace d'organisation fonctionnelle, où la production s'échelonnait dans un circuit complexe et un environnement spécifique en termes de bruit, de lumière, de chaleur, de froid ou d'humidité. La métamorphose fonctionnelle, à travers un programme nouveau (qui le plus souvent est sans aucun rapport avec celui d'origine) rend difficile la sauvegarde de ces ambiances environnementales et de la logique originelle d'organisation spatiale.

➤ Pour un processus de projet en étapes

A la différence de la construction neuve, le processus de projet décomposé en trois phases « programmation, projet, chantier » s'avère le plus souvent inadapté. Nous plaiderons ici pour une démarche qui aille à l'encontre des modes opératoires pratiqués le plus souvent dans la commande, notamment publique. L'implication de l'architecte dès la première étape, c'est-à-dire dans le cadre d'une étude de faisabilité qui conjugue analyse critique et démarche programmatique itérative, permet d'éviter le risque d'imposer à l'édifice un programme contraire à l'esprit des lieux (Fig. 111). Ce programme ne peut que s'élaborer par des allers/retours entre la demande du maître d'ouvrage et l'appréhension des espaces concernés. Une fois définis le concept et sa faisabilité, le projet a alors pour objet de traduire matériellement les intentions architecturales et programmatiques validées.



▲ Fig. 111 - Projet de reconversion de l'usine textile Desgenétais à Bolbec (Seine-Maritime), Ville de Bolbec maître d'ouvrage, JB Cremnitzer, architecte.

La phase « chantier », au fur et à mesure des découvertes des pathologies, d'éléments architectoniques cachés, permettra par un suivi constant de révéler la magie du site, et d'adapter programme et projet à la réalité du terrain. L'étude de faisabilité est donc l'élément essentiel en matière de décision. Les destructions sauvages d'édifices industriels remarquables au profit de lotissements banalisés (que l'on pourrait qualifier d'architecture indigne), comme nous le constatons chaque jour dans nos régions,

traduisent un recul certain de la qualité architecturale française, et un désintérêt, sinon une hostilité, de nombre de décideurs des politiques urbaines des collectivités locales envers le patrimoine industriel. Outre la sensibilisation nécessaire des élus, une solution résiderait dans l'obligation, avant tout dépôt de permis de démolir, d'une étude d'impact-faisabilité, comme cela est de rigueur pour la plupart des grandes infrastructures créées. Le choix de la destruction devrait donc être argumenté et être la résultante d'une conclusion qui donne la preuve de toute impossibilité de réutilisation, en fonction de critères précis. Pour cela, l'appel à des équipes pluridisciplinaires (architecte, historien, ingénieur) serait un moyen de répondre à ce type d'étude en amont, du fait qu'elles sont les plus à même de proposer des solutions pertinentes de réutilisation.

Ces quelques éléments de réflexion sont plutôt des questionnements que des réponses, chaque lieu d'intervention architecturale dégageant une problématique particulière, par son histoire, sa situation urbaine, son échelle ou son programme pressenti. L'enseignement tel qu'il est pratiqué dans le cadre du Master professionnel DRAQ (Diagnostic et Réhabilitation des Architectures du Quotidien) de l'école Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie, se propose de soumettre ces différentes questions aux étudiants qui ont pour objectif d'inventer des concepts innovants adaptés aux sites industriels qui leur sont soumis dans le cadre de leurs études.

Débats

Claudine Cartier : Toutes les architectures de l'industrie ne sont pas égales devant la réhabilitation. Certains types de bâtiments posent plus de problèmes que d'autres. Ainsi, prenons l'exemple de l'imprimerie de Loudun. Au fond d'une cour, un petit atelier et des machines très intéressantes. On y trouve ce que j'appellerai un abri minimum, une enveloppe neutre, c'est-à-dire de grands espaces à l'intérieur desquels peuvent s'intégrer d'autres types d'activités. Puis, se trouve ce que l'on pourrait nommer l'enveloppe sur mesure qui est faite spécialement pour un type de fabrication. Enfin, la dernière division atteint le maximum de complexité avec ce que j'appellerais « l'immeuble-machine », c'est-à-dire le four, le chevalement de mine, le four à briques ou le four à chaux. J'imagine que même vos brillants élèves de l'école d'architecture auraient du mal à trouver une réhabilitation possible à ce type d'espace.

Jean-Bernard Cremnitzer : Je ne suppose pas que cela soit aisé à réaliser, mais je soulève des questions sur les différents types d'édifices sur lesquels on pense pouvoir intervenir. Il est évident que les chevalements de mine ou autres fours sont des ensembles parfois sans programme, dont on sait qu'on ne pourra pas tout garder. Je me souviens de mon dernier voyage dans la Ruhr où l'on trouve des chevalements qui vont rouiller peu à peu et l'on doit accepter cette « non-pérennité ». L'usure du temps fait aussi partie de l'histoire de ces bâtiments.

Thierry Dublange : Vous n'avez pas abordé le problème du coût de ces reconversions. Est-ce que reconverter des bâtiments industriels préexistants a un coût spécifique ? Peut-être ce coût est-il « amorti » par d'autres considérations, notamment culturelles ?

Jean-Bernard Cremnitzer : C'est une question essentielle et extrêmement complexe à laquelle je ne saurais apporter une réponse unique. Lorsqu'on fait un musée comme Orsay

ou quand on installe de l'entrepôt dans un bâtiment industriel, ce sont deux cas de figure complètement différents. On ne peut pas avoir une réponse unique sur ces coûts.

Il faut également considérer le coût à court et long terme. On sait par exemple qu'une façade en briques a une pérennité beaucoup plus grande qu'une façade neuve et que sa restauration ne nécessitera qu'un ravalement. De plus, la reconversion permet d'échapper à certaines normes comme notamment celles traitant des fondations spéciales. Il y a aussi des avantages liés au développement durable : réinvestir une usine en centre-ville est aussi moins cher que de construire un bâtiment excentré, nécessitant des réseaux de transport, d'énergie...

En définitive, il n'y a pas de réponse unique mais il ne faut jamais se cantonner aux aspects économiques.

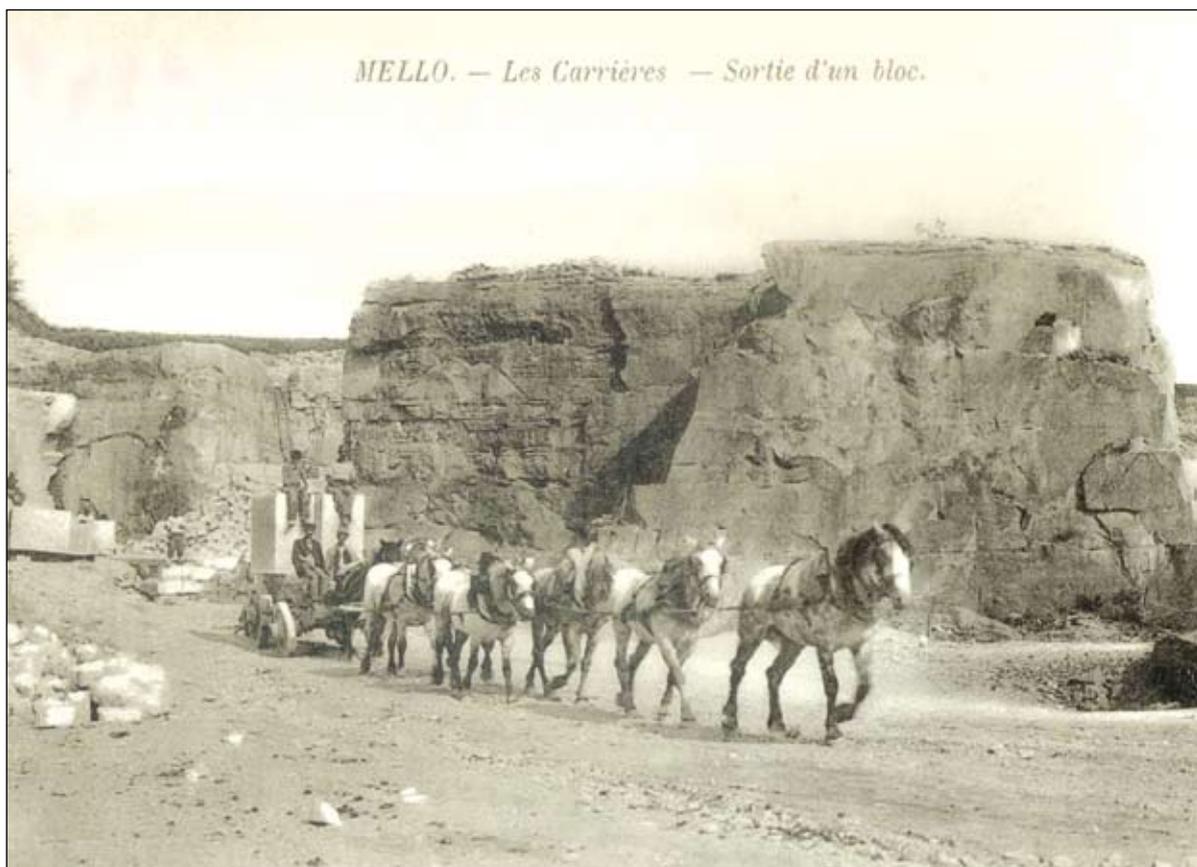
Aline Magnien : Lorsqu'une cheminée ou qu'une usine disparaît, nous ne réagissons pas parce qu'elles étaient particulièrement intéressantes sur le plan historique ou sur le plan qualitatif, mais parce qu'un élément essentiel du paysage tout d'un coup disparaît. La prise en compte des éléments architecturaux structurant à la fois le caractère d'un lieu et son appréciation par les habitants est un élément fondamental de la réhabilitation, la réutilisation des sites. Ainsi lors de la première reconstruction, dans l'est de la Somme, les architectes ont repris la silhouette traditionnelle du village français tel qu'on le voit encore sur le plateau du Santerre. Ils ont groupé le village autour du clocher de façon à ce que les habitants retrouvent cette silhouette, ce paysage qui leur était familier. Je pense que c'est la même chose avec les usines et le patrimoine industriel : en matière de réhabilitation, il est important de faire prendre conscience de ces notions de paysage, de vue, de silhouette et leurs implications sociales ou psychologiques.

Jean-Bernard Cremnitzer : Je pense que le paysage qui environne l'usine n'est que rarement un paysage naturel. En France, il n'y a plus beaucoup de paysages naturels et il faut considérer comme une part entière du patrimoine l'évolution de ce cadre.

Bertrand Fournier : Il ne faut pas négliger non plus les implications sociales de la fermeture d'une usine. La déconstruction, la reconstruction et enfin la réhabilitation sont aussi à mon sens une manière d'effacer du paysage le témoin douloureux d'un passé proche et révolu. A brève échéance, la destruction d'un site industriel après sa fermeture est une étape supplémentaire qui peut être perçue comme salutaire, dans l'accomplissement d'une forme de deuil.

Tout le travail de patrimonialisation, qui est à mettre en place justement après la fermeture d'un site, implique une démarche inverse. Il ne s'agit pas d'effacer la dernière étape historique, souvent vécue comme difficile par les protagonistes, mais simplement de replacer objectivement cette étape comme la fin d'un processus historique, sans occulter toutes les autres périodes, qui ont justement donné naissance à ces lieux. Après l'arrêt du travail, les bâtiments sont le dernier élément autour duquel peuvent se cristalliser la fierté d'une population d'avoir vécu cette aventure, d'y avoir contribué. Patrimonialiser un lieu industriel n'est pas seulement reconnaître la valeur architecturale de ses bâtiments, c'est aussi rendre hommage à une période faste qui a conduit à cette structuration de l'espace, à des inventions techniques, à des savoir-faire et en quelque sorte à une certaine fierté qui trouve ainsi toute sa légitimité.

Jean-Bernard Cremnitzer : Oui, la dimension historique est une composante essentielle dans l'appropriation d'un lieu, dans sa compréhension. C'est un préalable nécessaire pour tout projet de reconversion. Il faut tenir compte et respecter cet existant, en assimiler l'esprit avant de redonner une nouvelle vie aux bâtiments.



▲ Fig. 112 - Sortie d'un bloc de pierre de la carrière de Mello, début XX^e siècle (A.D. Oise, 4 Fi 3098)



▲ Fig. 113 - Habitat troglodyte dans la vallée du sud de l'Oise. (Photo Charles Commessy, A.D. Oise, 5 Fi 1466).

15 LA MAISON DE LA PIERRE DU SUD DE L'OISE À SAINT-MAXIMIN

OBJECTIFS ET PROGRAMME DE VALORISATION

➔ **Marcel SAINT-POL,**
Directeur de la Maison de la pierre du Sud de l'Oise

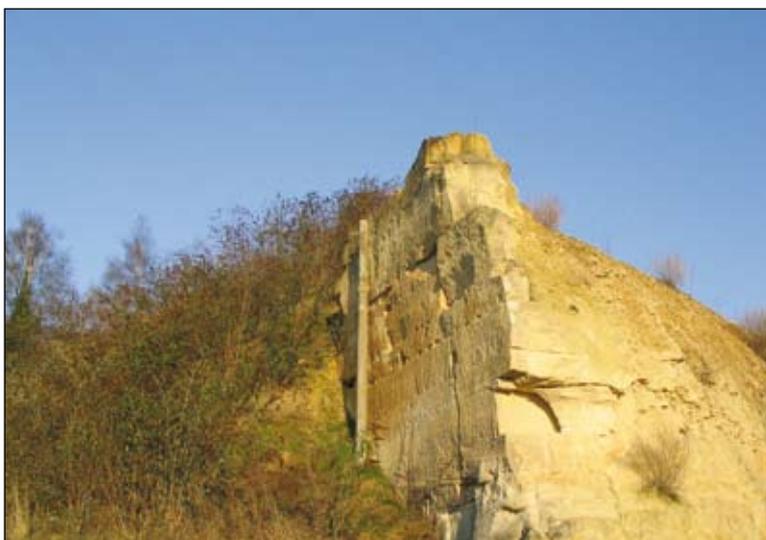
➔ Un territoire : le pays de la Pierre du Sud de l'Oise

C'est un territoire situé au sud du département de l'Oise, à la limite entre la Picardie et l'Île-de-France. Il abrite quelque 100 000 habitants. Il se compose de deux communautés de communes : la CAC (Communauté de communes de l'Agglomération Creilloise) et CCPSO (Communauté de Communes Pierre Sud Oise) qui regroupent onze communes de tailles très diverses. Irrigué par l'Oise et ses affluents, ce territoire a une histoire particulièrement riche depuis la période gallo-romaine. C'est alors un pays prospère où l'agriculture et l'exploitation des carrières de pierre à bâtir se complètent, fournissant du travail à tous les habitants. Les produits agricoles et la pierre sont transportés, à moindre coût, sur l'Oise puis sur la Seine pour alimenter Lutèce dont les besoins sont déjà importants. Viendra ensuite le temps des manufactures (la faïence, le verre, le textile...) puis, à partir du XIX^e siècle, celui des grandes usines métallurgiques et chimiques. L'agriculture, en plein essor, produit principalement des betteraves sucrières et du blé ; sucreries et silos vont se dresser dans le paysage jusqu'à la fin du siècle. Les carrières de pierre sont nombreuses, actives et emploient une importante main-d'œuvre masculine.

Aujourd'hui, de nombreuses entreprises industrielles ont disparu ou connaissent des difficultés. Le chômage règne à l'état endémique. Les activités commerciales se sont multipliées. Dans les carrières, les machines s'imposent, les carriers sont peu nombreux. La culture des champignons de Paris qui s'était développée dans les carrières souterraines pendant le XX^e siècle a pratiquement disparu, écrasée par la

concurrence internationale. Dans ces conditions il est nécessaire de créer de nouvelles activités qui génèrent des emplois tout en améliorant le cadre de vie des habitants et l'image, plutôt dégradée, du territoire.

Situé à quelque quarante kilomètres de Paris, ce territoire, avoisine Chantilly, Senlis et Ermenonville... qui, avec leurs immenses forêts, leurs prestigieux monuments, leurs nombreuses attractions, constituent ensemble la porte touristique naturelle de l'Oise.



▲ Fig. 114 - Front de taille de la carrière du Larris à Saint-Maximin.

➔ Un thème : le patrimoine de la pierre

La pierre (du calcaire lutétien) est partout présente dans le sous-sol du territoire. Elle y est exploitée depuis plus de vingt siècles. Le patrimoine de la pierre est constitué par l'ensemble des lieux d'extraction (les carrières), de taille et de sculpture. Il convient également d'y intégrer les troglodytes (habitations, entrepôts, caves...), les quais de chargement, les voies de chemin de fer, les ports... Les carrières sont les sites les plus importants et les plus nombreux du « patrimoine de la pierre » ; elles sont présentes dans toutes les communes du grand bassin creillois. Sept de ces carrières sont en activité dont cinq à Saint-Maximin, elles témoignent de la vitalité de ce secteur économique. Une vingtaine de carrières

souterraines ou à ciel ouvert ne sont plus exploitées. Certaines ont été abandonnées, d'autres ont été diversement réutilisées (culture des champignons de Paris, enfouissement de déchets, remblaiement, terrain de camping, atelier de sculpture...). Les carrières souterraines inexploitées seront en partie aménagées pour être ouvertes au public (musées, restaurants, promenades poétiques...). « Lieux magiques » elles séduiront tous les visiteurs. Elles nécessiteront d'importants travaux d'aménagement (mise en sécurité, architecture, scénographie...) avant leur exploitation touristique et culturelle. Les carrières à ciel ouvert inexploitées offriront à la curiosité des visiteurs d'étonnants paysages, de grande qualité esthétique, témoignant de la reconquête par le végétal d'espaces voués au minéral par le travail des hommes pendant le temps de leur exploitation. Elles pourront être transformées en fonction des nécessités et de leur configuration (murs d'escalade, campings, lieux de spectacles de plein air...) Les carrières en activité s'intégreront à un programme de tourisme industriel et de découverte économique original : des visites seront organisées pour des groupes, en accord avec les exploitants, après la réalisation de travaux d'accès et de mise en sécurité. Les « troglodytes » sont des cavités, plus ou moins importantes, utilisées, jusqu'à un passé très récent, comme habitations, ateliers, remises, caves... Quelques-unes de ces cavités bénéficieront d'importants travaux de réhabilitation pour devenir des gîtes ou des chambres d'hôte dont le charme insolite incitera certainement des visiteurs à séjourner sur le territoire.

➤ Un ensemble de lieux à aménager



▲ Fig. 115 - Centre d'interprétation de La maison de la Pierre aménagé dans une partie de la ferme Lamy.



▲ Fig. 116 - La carrière souterraine Parrain à Saint-Maximin.

La Maison de la pierre, c'est également un ensemble de lieux à aménager qui forment un véritable circuit touristique de découverte du patrimoine de la pierre¹. Dans une première phase, ce circuit comprendra, à Saint-Maximin : une ancienne ferme, une carrière souterraine, une ancienne carrière à ciel ouvert, un vaste front de taille, un important « fontis en cloche ». Il intégrera également, à Maysel, une ancienne carrière à ciel ouvert.

L'ancienne ferme Lamy (Fig. 115) témoigne du village d'avant les destructions massives de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Après une importante réhabilitation architecturale, elle abritera : un « musée de l'histoire et de la mémoire de la pierre » ; un espace culturel destiné à accueillir des expositions temporaires ; une boutique ; les services administratifs et techniques de la Maison de la pierre ; l'atelier municipal de sculpture.

La carrière souterraine Parrain (Fig. 116), principal centre d'attraction de la Maison de la pierre, accueillera : un centre d'étude et une galerie publique de l'INERIS (Institut National de l'Environnement

¹ On peut également appeler ce circuit « circuit d'interprétation du patrimoine de la pierre » par référence à la démarche initiée dans de nombreux pays, comme au Canada, où la réflexion dans le domaine du tourisme est très poussée comme en témoigne la revue TEOROS.



▲ Fig. 117 - La carrière de la Tranchée.

Industriel et des Risques) ; un « musée virtuel », musée audiovisuel, consacré à la pierre dans tous ses états (histoire, légendes, littérature, poésie, cinéma, sculpture...) ; un « musée du champignon » ; un restaurant ; un espace polyvalent pour y organiser des manifestations et des événements divers.

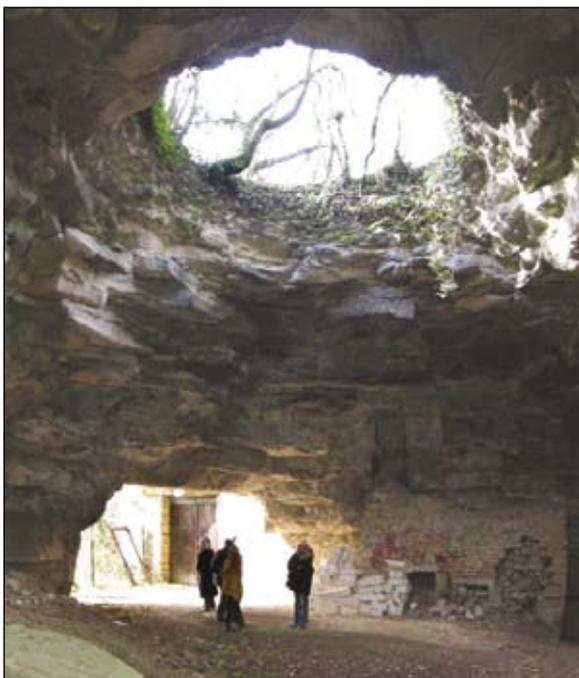
La tranchée (Fig. 117) est une ancienne carrière à ciel ouvert dont l'exploitation a cessé après la Seconde Guerre mondiale. D'une superficie d'environ deux hectares, cet espace a été progressivement envahi par une végétation

« naturelle ». On y racontera l'histoire du transport de la pierre par voie ferrée (les Chemins de fer du Nord) de Saint-Maximin à Paris. Il abritera également un jardin pédagogique et un vaste potager en hommage à la tradition des jardins de carriers où ils cultivaient légumes et fleurs traditionnels de la région. Ce sera un lieu culturel et ludique, de découverte et de lumière, qui fera contraste avec le monde souterrain de la carrière Parrain.

Le front de taille du Larris a été transformé en un vaste mur d'escalade dont la renommée s'étend à toute la Picardie et à l'Île-de-France. Superbe site, en bordure d'une carrière en exploitation, il va être aménagé pour pouvoir accueillir, ponctuellement, des spectacles de plein air (concerts, représentations théâtrales, projections cinématographiques) tout en restant principalement voué au sport.

Le Tropicque² (Fig. 118) est un important ensemble s'organisant autour d'un « fontis en cloche » appelé communément « Trou du Tropicque ». Il se compose, en dehors du fontis, de plusieurs anciennes habitations troglodytiques, de caves, de carrières et de jardins.

Entre tous ces lieux des liaisons existent qui vont être aménagées. Le tunnel (magnifique construction en pierre de la fin du XIX^e siècle) qui permet de sortir de la Tranchée en passant sous la rue principale de la ville va être aménagé en lieu d'exposition permanente. Le chemin qui, prolongeant le tunnel, surplombe une carrière en activité d'un côté et le mur d'escalade du Larris de l'autre, permettra de découvrir l'ensemble de ce fascinant paysage.



▲ Fig. 118 - La carrière du Tropicque.

Maysel, charmant village de la communauté de communes Pierre Sud Oise, bénéficie d'un environnement boisé de grande qualité. Dissimulée dans la forêt, une carrière abandonnée dans le courant de la première moitié du XX^e siècle, proposera aux visiteurs un paysage et des animations de grande qualité. La carrière a servi pour le tournage de nombreux films. Le thème d'animation retenu est donc celui du cinéma centré sur deux films très différents, ayant connu un large succès auprès du grand public : *Le pacte des loups* et *Astérix et Obélix contre César*. Pendant la journée, une visite et une exposition seront proposées aux visiteurs ; dans la soirée, un spectacle audiovisuel leur sera présenté. La mise en sécurité des lieux a été effectuée pour les tournages. De nombreux aménagements complémentaires seront cependant, à terme, nécessaires : parking, toilettes, zone d'accueil, local régie, sites de projection, gradins...

² Quel tropique ? Telle est la question que les géographes, férus de toponymie, se posent.

➤ Un projet de mise en tourisme

Ce projet de mise en tourisme participe principalement du tourisme industriel et du tourisme culturel. Il concerne également d'autres domaines du tourisme : les sciences et les techniques ; le sport ; les attractions et les animations ; la découverte de la nature ; la gastronomie.

Les deux types de tourisme industriel existeront dans le cadre de la Maison de la pierre : le tourisme du patrimoine industriel et celui de découverte économique. Le patrimoine industriel, au sens le plus complet du terme, est le thème du musée « Histoire et mémoire de la pierre » ; il trouvera un prolongement naturel dans la visite des anciennes carrières souterraines et à ciel ouvert. Les traces laissées par les hommes, leurs outils et leurs machines, compléteront en l'amplifiant le propos du musée : ce qui n'était qu'un récit deviendra, grâce à elles, une réalité palpable. La découverte économique concernera les carrières en activité. Des visites y seront régulièrement organisées, en semaine pour des groupes scolaires, en week-end pour le grand public. Elles auront pour objectif premier de faire découvrir un secteur d'activité, des métiers et des produits mal connus en dehors des milieux professionnels. Elles prouveront que la pierre est un matériau d'aujourd'hui qui n'est pas destiné à la seule restauration des monuments historiques. Elles pourront également déboucher sur des ventes de matériaux et d'objets.

Quatre lieux auront une vocation culturelle très affirmée : le musée « Histoire et mémoire de la pierre », l'espace dédié aux expositions temporaires, le front de taille du Larris, la carrière de Maysel (Fig. 119). Le musée présentera, dans une scénographie très contemporaine, un ensemble d'objets, de documents (papiers, photographies, vidéos...), de panneaux, retraçant l'histoire de la pierre du sud de l'Oise des origines à aujourd'hui en y adjoignant des témoignages concernant le XX^e siècle. L'espace des expositions temporaires accueillera chaque année, le temps de la saison touristique, une exposition inédite traitant d'un sujet en rapport, direct ou indirect, avec la pierre. Le front de taille du Larris, aujourd'hui presque exclusivement dédié à l'escalade, sera aménagé afin de pouvoir accueillir des manifestations culturelles en plein air pendant la saison d'été (représentations théâtrales, concerts, projections cinématographiques).



▲ Fig. 119 - La carrière aux loups à Maysel.

C'est dans ce site que pourra être relancé le « Festival musical des carrières » suspendu actuellement. La carrière de Maysel sera consacrée au cinéma grand public, de qualité, avec une exposition permanente et des projections en nocturne pendant la saison d'été. Des sculpteurs sur pierre seront accueillis par la Maison de la pierre en qualité d'artistes en résidence. Leurs œuvres feront l'objet d'expositions dans le hall des expositions temporaires. Ils animeront l'atelier de sculpture.

La Maison de la pierre accordera une large place aux sciences et aux techniques liées à la pierre. La géologie, en premier lieu, car elle est indispensable pour expliquer la présence et la nature de la pierre dans le sous-sol du sud de l'Oise. Mais la géographie, la physique, la chimie, la mécanique seront également conviées. L'histoire des techniques d'extraction et de travail de la pierre sera ensuite racontée. Enfin, dans un vaste secteur de la carrière souterraine, l'INERIS installera un laboratoire et un centre d'étude destinés aux professionnels ainsi qu'une galerie scientifique ouverte à tous les visiteurs.

Deux activités sportives ont été retenues par la Maison de la pierre : les randonnées et l'escalade. Nombreux sont déjà les randonneurs qui empruntent le GR 11. D'autres circuits vont leur être proposés qui leur permettront — ainsi qu'aux promeneurs moins aguerris — de parcourir le territoire en découvrant les sites de la pierre. Très prochainement, une randonnée sera proposée à Saint-Vaast-lès-Mello qui permettra de surplomber la plus vaste carrière de la région. Ensuite, une autre randonnée reliant l'église abbatiale de Saint-Leu-d'Esserent et la Maison de la pierre s'ouvrira au public. La

Maison de la pierre gèrera le site d'escalade du Larris à Saint-Maximin et celui des Glachoirs à Saint-Vaast-lès-Mello. Dans un premier temps, celui du Larris va bénéficier d'aménagements de sécurité et de confort de manière à mieux accueillir les milliers de visiteurs qui déjà le fréquentent et à pouvoir en recevoir de nouveaux venant principalement de Picardie et de l'Île-de-France. Dans un deuxième temps, celui des Glachoirs profitera des mêmes équipements et de la même politique de développement.

Des animations et des attractions de grande qualité mettront en oeuvre des technologies résolument contemporaines. Cinq seront réalisées dans la carrière souterraine Parrain. Dans ce « lieu magique » la pierre « dans tous ses états » sera évoquée dans une promenade poétique et ludique à la fois. Des images, des ambiances sonores, des textes évocateurs, mais aussi des jeux, accompagneront les visiteurs dans leur exploration d'un véritable labyrinthe souterrain.

La Maison de la pierre incitera ses visiteurs à une réflexion constante sur le paysage et la nature. Le paysage construit, bouleversé, reconstruit par le travail des hommes dans les carrières. La nature qui sans cesse reconquiert les espaces que les hommes abandonnent. Et puis les jardins seront à l'honneur, où s'exprime encore le travail des hommes en même temps que leur rêve d'une nature apaisée, complice, nourricière.

C'est autour des légumes traditionnels des jardins de carriers et du champignon de Paris, cultivé tout au long du XX^e siècle dans les anciennes carrières souterraines, que la Maison de la pierre incitera les cuisiniers du sud de l'Oise à faire preuve d'inventivité tout en mettant à l'honneur la gastronomie et les traditions culinaires picardes. Le restaurant qui sera ouvert dans la carrière souterraine donnera l'exemple dans ce domaine. La boutique de la Maison de la pierre proposera une sélection de produits picards ainsi que des champignons de Paris de qualité.



▲ Fig. 120 - Visite de la carrière Rocamat à Saint-Maximin.